
Commissions parlementaires

Commission des finances publiques

Consultation générale

Concernant l'actualisation de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec

La Commission des finances publiques est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 18 mars 2003 dans le cadre d'une consultation générale concernant l'actualisation de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, notamment à l'égard du rôle de la Caisse, du rôle du conseil d'administration par rapport à la direction de la Caisse, de ses règles de régie d'entreprise et de sa reddition de compte. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 mars 2003.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M^e Ariane Mignolet, secrétaire de la Commission des finances publiques, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 – Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: amignolet@assnat.qc.ca

39750